



BULLETIN FÉDÉRAL

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

vendredi 11 et samedi 12 janvier 2019

À vélo tout est plus beau !

N° 148

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. 01 56 20 88 88 - Fax 01 56 20 88 99 - CCP Paris 3921 44Z - Site Internet : www.ffvelo.fr
Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978 / Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991 / Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

PRÉSENTS

1. **Élus** : Martine CANO, Dominique LAMOULLER, Béatrice BARRIÈRE, Élisabeth PICAUT, Claude ROBILLARD, Jean-Marie BROUSSE, Ghislaine CHARTON, Yves BIGEL, Alain RAT, Christian PROPONET, Denis VITIEL, Jacky BROUSSEAU, Sylvie FORZANI, Yves YAU, Jean-Philippe BATTU, Jean-Jacques PECH, Marie-Françoise DESBROUSSES, Carmen BURGOS.
2. **Siège fédéral** : Nicolas LEROY – Directeur de la Fédération française de cyclotourisme, Isabelle GAUTHERON (vendredi) – Directrice Technique Nationale.

POUVOIRS

- » Jean-Philippe BATTU à Christian PROPONET le vendredi 11 de 15h00 à 18h00
- » Marie-Françoise DESBROUSSES à Élisabeth PICAUT le vendredi de 15h00 à 17h30
- » Jean-Jacques PECH à Christian PROPONET le samedi 12.

SOMMAIRE

1. Toutes à Toulouse (point d'information)	3
2. Bilan financier de la SNEJ (point d'information)	3
3. Commission Administrative et Juridique	3
4. Challenge de France 2019 : manifestations liées à l'activité « handi »	3
5. Comité des sages	4
6. Règlement des randonnées « Gravel »	4
7. Développement des Bases VTT & label Territoire Vélo	4
8. Approbation du compte-rendu des Assemblées générales de Boulazac	4
9. Convention avec Petit Futé et Fédération Française de cardiologie	5
10. Hébergement des sites Internet des CoReg	5
11. Commission Communication numérique : nouvelle candidature	5
12. Projet de relance de l'UCTI	6
13. Bilan immobilier de la FFCT depuis 2001	6
14. Bilan du projet Centre cyclotouriste des 4 Vents suite à l'AG 2018 de Boulazac	6
15. Modification du règlement des organisations	6
16. La transition numérique, point d'étape	7
17. Convention avec la Fédération des associations des résidents des stations de montagne (FARSM)	7
18. Bourse du jeune voyageur 2019	7
19. Compte rendu AG de la MBF (Mountain Bikers Foundation)	7
20. Tour cyclotouriste international 2020	8
21. Commission « Accueil pour tous »	8
22. Sport sur ordonnance	9
23. Convention avec « My trip Taylor » (point d'information).....	9
24. Dotation de matériel de promotion aux structures	9
25. Validation du compte rendu du Comité directeur	9

1 TOUTES À TOULOUSE (POINT D'INFORMATION)

La maquette du maillot spécifique pour cette opération est validée. L'appel d'offres va être lancé.

Environ un tiers des CoDep ont identifié des ambassadrices.

Les circuits des divers voyages itinérants sont libres. Ils devront être remis aux organisateurs pour que les clubs locaux qui le souhaitent apportent leur soutien lors du passage des groupes.

Des actions sont à mettre en place dans les clubs pour attirer des non licenciées, mais aussi pour fidéliser celles qui s'inscrivent dès maintenant (cas du CoReg Bourgogne-Franche-Comté qui offre toutes les nouvelles licences féminines enregistrées à compter de ce jour).

La création d'un challenge est en cours de réflexion pour motiver les clubs à participer.

La responsable coordinatrice de cette manifestation est Carmen Burgos.

2 BILAN FINANCIER DE LA SNEJ (POINT D'INFORMATION)

Le coût pour la Fédération de l'organisation de la SNEJ 2018 à Aubusson-d'Auvergne est de l'ordre de 65 000 euros. Ce chiffre est très inférieur aux coûts supportés ces trois dernières années, à savoir de l'ordre de 100 000 euros par an. Le bilan final nécessite une consolidation qui sera faite par la comptabilité et sera proposée au Comité directeur de mars.

3 COMMISSION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Suite à la démission de Jacques Vagner, une élection aura lieu lors de l'Assemblée générale d'Angers en décembre 2019. En attendant, il est décidé de scinder les missions de la commission en trois parties.

- **Récompenses** : toutes les récompenses (diplôme du mérite et de reconnaissance – médailles) sont regroupées sous la responsabilité de Jean-Marie Brousse.
De plus, le comité décide d'unifier le délai au 30 septembre, quel que soit le type de récompenses, pour la remise des listes des récipiendaires par les structures.
- **Assurance** : sous la responsabilité de Denis Vitel, en collaboration avec le siège et les personnes concernées du Comité directeur en fonction des sujets.
- **Administration et réglementation** : sous la responsabilité de Dominique Lamouller.

VOTE (ACCEPTÉ)	Pour : 14
	Contre : 0
	Abstention : 4 Alain Rat, Marie-Françoise Desbrousses, Élisabeth Picaut et Christian Proponet

4 CHALLENGE DE FRANCE 2019 : MANIFESTATIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ « HANDI »

Il est proposé d'attribuer :

- 10 points à tout club organisateur d'une manifestation ouverte et adaptée aux personnes en situation de handicap, physique ou mental, ou désireuse de se remettre à la bicyclette à la suite de maladie. Ce texte compléterait le point (9) du règlement du Challenge de France 2019 mis à jour en novembre 2018.
- 5 points par participant de clubs comme encadrant dans les manifestations spécifiques organisées par des structures (CoReg, CoDep, Clubs) en direction des personnes en situation de handicap à l'exception des manifestations institutionnelles de masse (Téléthon, parcours du cœur).

VOTE	Pour : 18
-------------	------------------

5 COMITÉ DES SAGES

Suite au décès de Pierre Roques, la composition du Comité des sages n'a pas été revue.

Les membres du Comité des sages actuels ont proposé Jean-François Derégnaucourt, qui a accepté.

Le Comité directeur accepte la candidature de Jean-François Derégnaucourt pour intégrer le Comité des sages.

VOTE	Pour : 18
-------------	------------------

6 RÈGLEMENT DES RANDONNÉES « GRAVEL »

L'objectif est d'ouvrir au plus grand nombre ce type de randonnée (licencié - non licencié - VAE - pas de kilométrage imposé - pas de délai).

- Le Comité directeur décide de déposer à l'INPI le mot « graveline », ainsi que d'autres termes liés au gravel.
- Le nom « graveline » ne semble pas judicieux ; on s'orienterait plus vers « randonnée gravel » afin d'éviter toute confusion avec la commune de Gravelines (59).
- La configuration de la page de choix sur Véloenfrance sera revue en incorporant un onglet « Gravel », en plus de « route », « VTT ».
- Le règlement présenté est discuté. Une synthèse sera proposée au Comité directeur de mars, en incorporant un paragraphe ciblé sur le respect de critères écoresponsables.

Ce règlement sera validé en 2019 au travers de deux ou trois randonnées volontaires Gravel, avant d'être généralisé en 2020.

VOTE	Pour : 18
-------------	------------------

7 DÉVELOPPEMENT DES BASES VTT & LABEL TERRITOIRE VÉLO

Afin d'améliorer le réseau des territoires vélo, il convient de lancer un appel général au niveau des licenciés, ceci pour recruter des correspondants de tourisme (un par département) qui ne soient pas des dirigeants déjà « surbookés » par leur propre structure.

Des personnes spécialisées, libres de contraintes pour cette action devront être recherchées. Une formation sur une journée pour harmoniser leur rôle sera faite.

Cet objectif doit être partagé par les CoReg (développer les Territoires Vélo avec un correspondant identifié) pour qu'ils se l'approprient, puis animent le réseau de correspondants.

Une « fiche de poste » sera rédigée pour clarifier ce qu'on attend de ces correspondants (objectif fédéral – mission du correspondant régional, du correspondant départemental, en amont, pendant la labellisation et après l'attribution du label) – outils mis à disposition, etc.).

Concernant l'aspect financier, en cas de création du label, une aide au CoDep sera versée (se reporter aux aides votées lors du dernier Comité directeur).

L'objectif possible en nombre de label est fixé à 20 en 2019 et 20 en 2020.

Un courrier en direction des responsables de structures sera fait pour expliciter l'objectif fédéral.

VOTE	Pour : 18
-------------	------------------

8 APPROBATION DU COMPTE RENDU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE BOULAZAC

1^{er} et 2 décembre 2018

Le compte-rendu des Assemblées générales de Boulazac est, après relecture et amendements, proposé à la validation du Comité directeur.

VOTE	Pour : 18
-------------	------------------

Ce compte-rendu sera publié dans le prochain Bulletin fédéral.

Le Comité directeur adresse ses sincères remerciements à Gerard HAMON pour la qualité du compte rendu réalisé très rapidement et avec une grande précision.

9 CONVENTION AVEC PETIT FUTÉ ET FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

- Convention avec Petit Futé : elle porte sur 2 ans (2019 et 2020) et le montant s'élève à 14 400 euros TTC par an. Cette convention contribue à accroître la visibilité de la Fédération dans les éditions numérique et papier du Petit Futé (diffusé en très grand nombre : par exemple, Le guide « France à Vélo » est envoyé à 580 000 destinataires).

VOTE	Pour : 19
-------------	------------------

Nota : au Comité directeur de mars, une convention avec l'IGN sera présentée et portera sur l'édition de 3 cartes.

- Convention avec la Fédération Française de cardiologie : elle durera un an renouvelable ; La FF Cardiologie s'engage à fournir des informations liées à la santé et à faciliter la mise en contact des entités régionales de sa fédération avec les entités régionales fédérales afin de favoriser des possibles partenariats, notamment dans le cadre des parcours du Cœur ou de la Semaine du Cœur. Les CoDep seront invités à se rapprocher des antennes locales de la FF Cardiologie pour étudier des collaborations possibles.

VOTE	Pour : 19
-------------	------------------

10 HÉBERGEMENT DES SITES INTERNET DES COREG

L'hébergement des sites CoReg est réalisé chez Magic Online.

Certains CoReg ont fait remarquer que l'hébergement qu'ils utilisaient jusqu'à ce jour était moins cher que le nôtre.

Bien que les qualités d'hébergement que nous leur proposons soient bien supérieures, il est proposé de prendre en charge le coût de l'hébergement des sites régionaux par la Fédération.

Le montant mensuel pour les 13 sites est de 243.90 euros HT, soit 3 589.92 euros TTC par an.

Cela pourra aider les CoReg dans l'harmonisation de la présentation des informations et pour la promotion de leurs actions.

Si on envisageait un déploiement de ces sites en direction des CoDep, cette mesure aurait un coût nettement plus important qui serait à étudier dans le cadre des futurs services fédéraux

VOTE (ACCEPTÉ)	Pour : 13
	Contre : 3 Alain Rat, Élisabeth Picaut, Christian Proponet
	Abstention : 2 Claude Robillard, Marie-Françoise Desbrousses

11 NOUVELLE CANDIDATURE À LA COMMISSION COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Pour étoffer la commission Communication numérique, la candidature de François Beaudouin (président du CoDep Orne, ancien président COSFIC - Semaine fédérale de Mortagne-au-Perche) est proposée.

VOTE	Pour : 18
-------------	------------------

12 PROJET DE RELANCE DE L'UNION CYCLOTOURISTE INTERNATIONALE (UCTI)

Le Site de l'UCTI est en berne depuis pas mal de temps, Il existe de nombreuses activités et évènements dans les autres pays du globe et il n'y a pas de site qui regroupe ou assure le lien entre toutes ces actions.

Le but de l'UCTI ne serait pas de devenir une instance internationale comme on en connaît avec une gestion lourde, mais pourrait être un simple réseau, une plateforme de mise en commun entre tous les évènements cyclistes qui ne relèvent pas de la compétition. Les exemples comme au Japon, Etats-Unis, Québec, Chine et autres existent.

Le rôle de l'UCTI serait d'afficher une dimension réellement internationale de la Fédération et du cyclotourisme. Le coût serait très faible (ressource humaine du siège) car le fonctionnement (mises à jour) reposerait sur des bonnes volontés.

Ce point sera relancé dans le cadre de la communication institutionnelle de la FFCT.

Le recrutement de 4, 5, 6 bénévoles ayant des compétences en langues et ayant pour mission de chercher et de traduire tous les évènements trouvés sur Internet est lancé. Puis de tisser un réseau international avec des coordonnées fiables.

Il faut profiter du Paris-Brest-Paris 2019 pour accentuer cette démarche.

VOTE	Oui : 18
-------------	-----------------

13 BILAN IMMOBILIER DE LA FFCT DEPUIS 2001 (POINT D'INFORMATION)

La situation immobilière de la Fédération depuis la création du nouveau siège fédéral est exposée afin que chaque élu ait une vue générale des investissements réalisés, des amortissements et des coûts de fonctionnement associés.

14 BILAN DU PROJET CENTRE CYCLOTOURISTE DES 4 VENTS SUITE À L'AG 2018 DE BOULAZAC

Deux points sont à valider :

- Validation du surcoût sur la réalisation de l'assainissement correspondant à une mise en conformité du réseau ancien soit 36 850,80 euros^{HT} (Moitié pour la rénovation de l'ancien réseau devenu vétuste et non conforme, et l'autre moitié pour le coût des travaux dont l'estimation remontait à 10 ans).
- Anticipation en 2018 du paiement de cotisations d'assurances pour un montant de 9 500 euros^{HT}

VOTE (ACCEPTÉ)	Pour : 11
	Contre : 3 Alain Rat, Élisabeth Picaut, Marie-Françoise Desbrouesses
	Abstention : 4 Carmen Burgos, Jean-Marie Brousse, Yves Bigel, Jean-Philippe Battu

15 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES ORGANISATIONS

Afin d'aider les organisateurs de randonnées et parce que certaines gendarmeries ont refusé le passage sur des routes à moyenne circulation, il est proposé de modifier le § 5.1 - Choix des itinéraires du règlement des organisations ainsi :

« Les parcours proposés par l'organisateur ne doivent présenter aucun danger spécifique et emprunter principalement et de préférence des voies à faible circulation automobile, le règlement sera modifié rapidement pour entrer en vigueur pour aider les clubs dès le démarrage des randonnées.

La mise à jour du document s'accompagnera de l'introduction de critères écoresponsables. »

VOTE	Pour : 18
-------------	------------------

16 LA TRANSITION NUMÉRIQUE (POINT D'INFORMATION)

Suite au symposium de Bourges et à la validation par le Comité directeur d'octobre, un groupe de travail « transition numérique » a été constitué. Celui-ci est composé de membres de la CNF, d'élus du Comité directeur, de représentants de personnels du siège et de volontaires.

Le groupe a rencontré Emmanuel Cato, directeur de la ligue des Hauts-de-Seine de Tennis qui réfléchit depuis deux ans à la transition numérique. Le passage à la phase 1 va avoir lieu au 1^{er} janvier 2019.

Nous avons rencontré également Thomas Fauré, PDG Fondateur de la Startup *Whaller* dont le siège est à Suresnes en présence du professeur Alain Loret de SWI.

Nous avons prévu de rencontrer une autre Startup courant janvier. Un point d'avancement sera fait régulièrement et diffusé dans les divers médias de la Fédération.

Un planning prévisionnel indique une mise en place potentielle d'un outil vers mi 2020.

17 CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES RÉSIDENTS DES STATIONS DE MONTAGNE (FARSM)

La Fédération des associations des résidents des stations de montagne a pris contact avec notre Fédération pour évoquer la cohabitation entre vététistes, marcheurs et résidents sur les zones montagneuses.

La Fédération a participé à leur AG en décembre : la FARSM souhaite mieux faire connaître les « bonnes pratiques » et pour notre part, nous souhaitons mieux développer nos labels et nos bases VTT.

Cette collaboration réciproque est une façon pour nous de nous faire connaître dans ces communes des Alpes. Le Comité directeur accepte de signer une convention avec la FARSM. Le texte sera travaillé et présenté prochainement.

VOTE	Pour : 18
------	-----------

18 BOURSE DU JEUNE VOYAGEUR INTERNATIONAL 2019

Lors du Comité directeur d'octobre, nous avons accordé une bourse à Florian Daniello et refusé une à « Trike aventure ». Trois autres dossiers sont arrivés depuis. Nous accordons habituellement deux bourses, il reste donc la possibilité d'en accorder une seconde pour 2019.

Les dossiers reçus sont :

- **Mathilde Drouot** – expédition environnementale en « pays caspiens » 6 000 km vélo, 1 000 km marche – 5 mois. Dossier limite car le voyage doit être d'au moins 6 mois.
- **Quentin et Matthieu Le Calvez** – deux frères – déjà en route depuis plusieurs mois pour environ 20 000 km en 9 à 10 mois, de Singapour à Paris.
- **Basile Ploteau et deux compagnons Tim et Zaher**, tous trois élèves ingénieurs – 12 000 km vers la Scandinavie et les pays baltes – départ prévu 1^{er} mars pour 6 mois pour réaliser des enquêtes agronomiques.

Compte tenu de la qualité des dossiers et pour encourager cette pratique jeune, le Comité directeur décide d'attribuer une bourse à deux projets ; Après débat, ceux de Mathilde Drouot et de Basile Ploteau sont retenus.

Le Comité directeur valide ces deux dossiers complets à l'unanimité.

VOTE	Pour : 18
------	-----------

19 COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MOUNTAIN BIKERS FOUNDATION (POINT D'INFORMATION)

La Fédération française de cyclotourisme était représentée par Gérard Goinaud membre de la Commission VTT à l'Assemblée générale des Mountain Biker Foundation (MBF) qui a eu lieu à Saint-Dié-des-Vosges (88) les 22, 23 et 24 novembre 2018.

Les MBF est une association née il y a 10 ans suite aux nombreux problèmes liés à l'interdiction de la pratique du VTT dans certains secteurs géographiques. Ses 1 200 membres sont issus des Moniteurs Cyclistes Français (MCF). L'association est membre de l'*International Mountain Bicycling Association* (IMBA) qui défend les mêmes intérêts au Canada. Elle a mis en place des brigades vertes.

Ses objectifs :

- défendre la cause des vététistes,
- veiller à la sauvegarde des sentiers,
- défendre les droits des pratiquants,
- participer au développement qualitatif de lieux de pratique.

Elle s'est dotée d'une charte du pratiquant :

- respect de la nature,
- respect des sentiers,
- respect des autres usagers.

Son slogan : « *De nos comportements d'aujourd'hui dépend notre accès de demain* »

Le Comité directeur souhaite que les contacts établis avec cette association perdurent et que soient étudiées les opportunités de coopérer avec eux.

20 TOUR CYCLOTOURISTE INTERNATIONAL 2020

Le Tour cyclotouriste international (TCI) 2020, au départ et à l'arrivée de Saint-Pourçain-sur-Sioule, comprendra 21 étapes avec 28 cols, 36 000 mètres de dénivellée et fera 2 660 km. Il se déroulera du 6 au 26 juin 2020. Les traces GPX devront être mises sur veloenfrance.fr et la dénomination du TCI revue pour tenir compte de cet itinéraire montagneux.

VOTE	Pour : 18
------	-----------

21 COMMISSION « ACCUEIL POUR TOUS »

À la demande du Ministère, nous devons travailler sur un label accueil handicap. Pour cela nous devons définir le nom, en remplacement du terme « ACA », et créer un label. Une nouvelle appellation est proposée : « Vel'Handi »

VOTE	Pour : 17	Abstention : 1 (Jean-Jacques Pech)
------	-----------	------------------------------------

Il est proposé trois niveaux de reconnaissance :

- **Simple déclaration comme actuellement (annuel)** : le LABEL est accordé pour 3 ans.
- **Label 1^{er} niveau** : présence d'un titulaire de la formation Handi dans l'équipe d'encadrement de l'action. Ce titulaire peut très bien être un éducateur spécialisé issu des équipes externes à la Fédération qui contribuent à la co-animation de l'action.
- **Label 2^e niveau** : Présence d'un éducateur avec un complément de formation spécifique dispensée par la Fédération (2 jours) – de plus, le demandeur du label devra présenter un projet développement de l'activité et réaliser une action concrète par an (projet triannuel).

Le Comité directeur demande d'étudier comment les structures pourront afficher le fait d'être titulaire de tel ou tel niveau, et d'étudier la valorisation associée dans le cadre des ristournes aux structures.

VOTE	Pour : 17	Abstention : 1 (Jean-Jacques Pech)
------	-----------	------------------------------------

22 SPORT SUR ORDONNANCE

Pour mettre en place le sport sur ordonnance, les clubs doivent avoir une personne titulaire d'une certification fédérale qui autorise l'encadrement d'une activité physique et sportive adaptée, prescrite par un médecin à des patients atteints d'une affection de longue durée (ALD). Les certifications doivent avoir un agrément du CNOSF et font l'objet d'une validation par arrêté ministériel conjoint sport et santé.

22 fédérations se sont à ce jour inscrites dans cette démarche.

Une telle formation doit répondre à des exigences médicales sur la connaissance des maladies ; la Fédération propose une formation réservée aux moniteurs (les titulaires du monitorat sont formés à l'encadrement cyclotouristique) qui devra être complétée par une formation avec un contenu médical.

La commission Médicale a validé les types de certifications suivantes pour répondre à l'obligation réglementaire :

- Moniteur fédéral avec :
 - » Formation sport santé délivrée par un CROS/CDOS/CTS (en é-training et en présentiel)
 - ou
 - » Certification « Formation pour la santé » délivrée par la FF Clubs Omnisports (56h - en e-training et en présentiel)
 - ou
 - » Certification « APS et prescription médicale » délivrée par l'UFOLEP.
- Moniteur fédéral option « sport-santé 2 ». (module à créer ; délai : CDF de septembre 2019).

Le Comité directeur valide la proposition de faire agréer par le CNOSF les propositions fédérales ci-dessus.

VOTE	Pour : 17	Abstention : 1 (Jean-Jacques Pech)
-------------	------------------	---

23 CONVENTION AVEC « MY TRIP TAYLOR » (POINT D'INFORMATION)

Cette société organise l'itinérance avec réservation en ligne de services. Nous avons un partenariat avec eux ; la convention vient d'être renouvelée pour une année supplémentaire et signée ; la Fédération propose d'y inclure des bonnes adresses et valide des itinéraires pour veloenfrance.fr.

24 DOTATION DE MATÉRIEL DE PROMOTION AUX STRUCTURES

Lors du Comité directeur d'octobre 2018 (cf. compte rendu BF N°145 - point 12), nous avons prévu de doter les CoReg et les CoDep de matériel (2 Roll UP – 2 Oriflammes – 2 banderoles – 1 jeu de 3 affiches et 1 lot de 100 flyers) à hauteur d'une somme de 40 000 euros.

Le coût des frais d'envoi ne permet pas de rester dans l'enveloppe initialement prévue.

Il est donc proposé d'envoyer un questionnaire aux CoDep pour recenser ceux qui sont intéressés par un oriflamme (255 euros).

Le Comité directeur propose une enveloppe complémentaire de 25 000 euros (qui s'ajoutent aux 40 000 euros initiaux) portant la dotation au total à 65 000 euros.

VOTE	Pour : 17	Abstention : 1 (Jean-Jacques Pech)
-------------	------------------	---

25 VALIDATION DU COMPTE RENDU

Ce présent compte rendu du Comité directeur des 11 et 12 janvier 2019 a été validé à la majorité par les élus au travers d'un vote par messagerie électronique.

Les précédents comptes rendus, publiés dans les bulletins fédéraux N°137 (CR du CDF de mars 2017) à 146 inclus (CR du CDF de septembre 2018), ont également été validés dans les mêmes conditions avec une majorité toujours acquise.



Responsables : Martine CANO et Christian PROPONET - N° ISSN : 1634-5290

Diffusion : membres du Comité directeur, chargés de mission, membres des commissions nationales et conseils disciplinaires, présidents de Comités régionaux et départementaux, présidents de clubs, Centre cyclotouriste des 4 Vents, représentants départementaux élus des membres individuels.

Président d'honneur : Jean-Michel AUTIER.